

COMMUNE DE MARCONNE
COMPTE RENDU SUCCINT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUILLET 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-huit juillet à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Marconne, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude FILLION, Maire, suite à des convocations du 22 juillet 2021.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de Madame Betty BOCQUET et Monsieur Cyril JOLY, excusés, formant la majorité des membres.

Madame Isabelle Tirmarche est élue secrétaire.

Acquisition du tableau « dîner à Marconne » de Paul WILLAME

A raison de onze voix pour et une abstention, le Conseil municipal, considérant que l'œuvre « dîner à Marconne », de Paul WILLAME, artiste peintre ayant vécu à MARCONNE, relève du patrimoine communal, décide de l'acquérir au prix de 1 600 €.

Subvention à France ADOT

A l'unanimité, le Conseil municipal décide d'octroyer à France ADOT, une subvention de 200 €. Les crédits seront prévus au compte 6574.

Instauration de l'IHTS

Le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE l'instauration de l'IHTS selon des critères définis.

Acquisition de l'application « PANNEAUPOCKET »

Le Conseil municipal décide de souscrire un abonnement à l'application « PANNEAUPOCKET », application smartphone qui permet de diffuser des informations et d'alerter en temps réel les administrés abonnés.

Décision modificative n°2

Le Conseil municipal émet un avis favorable à la décision modificative suivante :

| Chapitre | Article | Intitulé | Crédits |
|-----------------|---------|----------------------------------|------------|
| Dépenses | | | |
| 23 | 2313 | Travaux | - 1 601.00 |
| 21 | 2161 | Œuvre et objet d'art | + 1 600.00 |
| 20 | 2051 | Concessions et droits similaires | + 1.00 |

Le Maire,

Jean-Claude FILLION



la Secrétaire,

Isabelle TIRMARCHE